



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 6 novembre 2023 à 19 h  
8420, boulevard Lacordaire**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement  
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville  
Madame Angela Gentile, conseillère de la ville  
Madame Suzanne De Larochellière, conseillère d'arrondissement  
Madame Arij El Korbi, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement  
Me Guylaine Champoux, Secrétaire d'arrondissement

**CA23 13 0252**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

Qu'à 19 h 3, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

**CA23 13 0253**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



**CA23 13 0254**

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11<sup>o</sup>OCTOBRE 2023 À 8 H 30.**

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 octobre 2023 à 8 h 30 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 h 04 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Quatre citoyens posent des questions. À 19 h 09, la période de questions est terminée.

**CA23 13 0255**

---

**AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET «AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN COMMUNAUTAIRE» DANS LE CADRE DU «PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ARRONDISSEMENTS POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA RÉFECTION DES JARDINS COMMUNAUTAIRES ET COLLECTIFS PUBLICS» DU BUREAU DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA RÉSILIENCE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'autoriser le dépôt du projet « Aménagement d'un jardin communautaire » dans le cadre du « Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics » du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal.

De confirmer l'adhésion de l'arrondissement aux objectifs et modalités du programme.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités du programme s'appliquant.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continue du projet.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts non-admissibles au programme associés à ce projet, y compris tout dépassement des coûts.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaire à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1239012006

Le 6 novembre 2023

**CA23 13 0256**

**ACCEPTER, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC, L'OFFRE DU CONSEIL DE LA VILLE, DE PRENDRE EN CHARGE LA DISTRIBUTION D'ARTICLES EN LIEN AVEC L'INITIATIVE VISANT LES FAMILLES MONTRÉALAISES POUR LES PARENTS OU LES TUTEURS LÉGAUX D'ENFANTS NOUVEAU-NÉS RÉSIDANT SUR SON TERRITOIRE, À TITRE GRATUIT.**

Il est proposé par Angela Gentile

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du conseil de la ville, de prendre en charge la distribution d'articles en lien avec l'initiative visant les familles montréalaises pour les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, à titre gratuit, en mettant ses ressources à contribution afin de collaborer durant la durée du projet, ou jusqu'à ce que le l'arrondissement mette fin à la distribution via une nouvelle résolution de son conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1230391009

**CA23 13 0257**

**MOTION À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE LE 20 NOVEMBRE 2023.**

ATTENDU QUE la Journée mondiale de l'enfance a été créée en 1954, qu'elle est célébrée chaque année le 20 novembre afin de promouvoir le respect et les droits des enfants et qu'elle marque le jour de l'adoption par l'Organisation des Nations unies - l'ONU - de la Déclaration des droits de l'enfant, en 1959, et de la signature de la Convention relative aux droits de l'enfant, en 1989;

ATTENDU QUE le gouvernement canadien a déclaré cette journée « Journée nationale de l'enfant »;

ATTENDU QUE la pandémie de la COVID-19 a, encore plus, mis en évidence la nécessité d'agir pour une égalité durable et nous invite à être collectivement protagonistes d'un changement pour les enfants du monde;

ATTENDU QUE cette Journée est l'occasion de sensibiliser le public aux droits de l'enfant, de promouvoir et de mettre en lumière ceux-ci, mais aussi de transformer cette date en actes concrets en faveur des enfants partout dans le monde;

ATTENDU QUE cette Journée est l'occasion d'encourager et de témoigner notre soutien à toutes les personnes qui poursuivent désormais la lutte pour la promotion et la défense des droits des enfants;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Léonard a adopté son Plan d'action enfants et familles en décembre 2019 afin de démontrer son engagement à adresser des enjeux touchant les enfants, les adolescents et les familles sur le territoire;

ATTENDU QUE cette Journée donne l'occasion d'inspirer des enfants à travers le monde, y compris bien sûr au Canada, au Québec et à Montréal, dont ici même à Saint-Léonard.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larocheillère

et résolu :



Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance 2023, offre ses plus respectueuses salutations et témoigne de sa solidarité à tous les jeunes de Saint-Léonard.

Que le conseil convie les jeunes de l'arrondissement à participer aux activités spéciales dédiées aux enfants et aux familles organisées en collaboration avec les organismes jeunesse partenaires de l'arrondissement du 20 au 26 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1238717024

#### **CA23 13 0258**

---

**AUTORISER LE RENOUELEMENT - AJOUT AU CONTRAT NUMÉRO 2005-06 RELATIVEMENT À LA GESTION DES OPÉRATIONS DE LA STRUCTURE GONFLABLE AU STADE HÉBERT - SAISON HIVERNALE 2023-2024 - CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'autoriser le second renouvellement pour l'ajout au contrat numéro 2005-06 avec CONCEPTION ET GESTION INTÉGRÉES INC. relativement à la gestion des opérations de la structure gonflable au stade Hébert, pour la saison hivernale 2023-2024, soit pour la période du 15 novembre 2023 au 15 avril 2024.

D'imputer les dépenses et les recettes découlant de l'entente renouvelée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1238717023

#### **CA23 13 0259**

---

**OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DE FOSSES DRAINANTES SUR LE BOULEVARD COUTURE - APPEL D'OFFRES NUMÉRO SP-290 - SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. – 197°929,47°\$ (CONTRAT : 179°935,88°\$ + CONTINGENCES : 17°993,59°\$).**

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'octroyer un contrat à SHELLEX GROUPE CONSEIL INC., le seul soumissionnaire conforme s'étant mérité un pointage suffisant lors de l'évaluation par le comité de sélection, pour des services professionnels en ingénierie pour la conception de plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux pour l'aménagement de fosses drainantes sur le boulevard Couture, appel d'offres numéro SP-290, au montant total de 179 935,88 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 197 929,47 \$, soit 179 935,88 \$, le prix de la soumission, augmenté de 17 993,59 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1233693007

### **CA23 13 0260**

**OCTROI DE CONTRAT - SERVICES D'HYDRO-EXCAVATION INCLUANT LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR DIVERS ARRONDISSEMENTS - LOT NUMÉRO 12 (SAINT-LÉONARD) - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 23-20131 - 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL) – 166°713,75°\$.**

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'octroyer un contrat à 9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL), le plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles pour divers arrondissements, lot numéro 12 (Saint-Léonard), appel d'offres numéro 23-20131, au montant maximal de 166 713,75 \$. Ce contrat se termine le 31 décembre 2025, sans possibilité de renouvellement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1235202002

### **CA23 13 0261**

**APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION DE SERVICE AVEC NATURE-ACTION QUÉBEC INC. POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOQUARTIER DE SAINT-LÉONARD POUR LES ANNÉES 2024 ET 2025 – 370°865,26°\$, PLUS LA VARIATION DU POURCENTAGE DE L'IPC.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Angela Gentile

et résolu :

D'approuver le projet de convention de service avec NATURE-ACTION QUÉBEC INC. pour le fonctionnement de l'Écoquartier de Saint-Léonard pour les années 2024 et 2025, au montant total de 370 865,26 \$, plus la variation du pourcentage de l'IPC (pour l'année 2025).

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer ledit projet de convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1233385012



**CA23 13 0262**

---

**ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 300\$ À LA FONDATION DU CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL POUR L'OPÉRATION NEZ ROUGE DE MONTRÉAL, DANS LE CADRE DE SA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION 2023.**

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'accorder une aide financière de 300 \$ à la Fondation du Cégep du Vieux Montréal pour l'Opération Nez rouge de Montréal, dans la cadre de sa campagne de sensibilisation 2023.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1239381012

**CA23 13 0263**

---

**DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 JUILLET 2023.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1239956007

**CA23 13 0264**

---

**DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 SEPTEMBRE 2023.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 30 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1239922003

CA23 13 0265

---

**ÉTABLIR LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2024.**

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2024 comme suit :

5 février 2024 à 19 h  
4 mars 2024 à 19 h  
2 avril 2024 à 19 h  
6 mai 2024 à 19 h  
3 juin 2024 à 19 h  
2 juillet 2024 à 19 h  
3 septembre 2024 à 19 h  
7 octobre 2024 à 19 h  
4 novembre 2024 à 19 h  
2 décembre 2024 à 19 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1233022017

CA23 13 0266

---

**AUTORISER UNE DÉPENSE MAXIMALE DE 2°500\$ RELATIVE AU DÉPLACEMENT DE MADAME SUZANNE DE LAROCHELLIÈRE, CONSEILLÈRE D'ARRONDISSEMENT, POUR SA PARTICIPATION AUX JOURNÉES DE REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) QUI SE TIENDRONT DU 21 AU 24 NOVEMBRE 2023 À OTTAWA.**

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 2°500 \$ relative au déplacement de madame Suzanne De Larochellière, conseillère d'arrondissement, pour sa participation aux Journées de représentation des intérêts de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 21 au 24 novembre 2023 à Ottawa.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1237885003



#### **CA23 13 0267**

---

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2282 INTITULÉ : RÈGLEMENT RELATIF À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Arij El Korbi de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2282 intitulé : Règlement relatif à la bibliothèque de Saint-Léonard, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.01 1237987004

#### **CA23 13 0268**

---

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2283 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2024).**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Angela Gentile de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2283 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024), lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.02 1237987005

#### **CA23 13 0269**

---

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2284 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2024).**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2284 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024), lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.03 1233022018

#### **CA23 13 0270**

---

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2285 INTITULÉ : RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LÉONARD, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET IMPOSANT UNE COTISATION.**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Angela Gentile de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2285 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et imposant une cotisation.

40.04 1233022019



**CA23 13 0271**

---

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2286  
INTITULÉ : RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3°000°000°\$ POUR FINANCER  
DES TRAVAUX DE PROTECTION, D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION DES  
BÂTIMENTS.**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Suzanne De Larochellière de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2286 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour financer des travaux de protection, d'amélioration et de construction des bâtiments, lequel est déposé avec le présent dossier décisionnel.

40.05 1233022020

**CA23 13 0272**

---

**INSTALLATION D'UNE SIGNALISATION INTERDISANT LE STATIONNEMENT DES  
VÉHICULES SUR UNE PORTION DU CÔTÉ SUD DE LA RUE J.-B.-MARTINEAU, À L'EST  
DU BOULEVARD VIAU DURANT LA SAISON HIVERNALE.**

ATTENDU le paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (2227).

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'installer une signalisation interdisant le stationnement des véhicules sur une portion du côté sud de la rue J.-B.-Martineau, à l'est du boulevard Viau, du 2 décembre au 31 mars.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1233022015

**CA23 13 0273**

---

**PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
(P.I.I.A.) NUMÉRO 2023-19 - MODIFICATION DE LA FAÇADE D'UN BÂTIMENT  
RÉSIDENTIEL - 6045, RUE DE BELLEFEUILLE - LOT NUMÉRO 1°124°363 DU CADASTRE  
DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 4 octobre 2023.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :



D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2023-19 visant la modification de la façade d'un bâtiment résidentiel, situé au 6045, rue de Bellefeuille, lot numéro 1 124 363 du cadastre du Québec, dans la zone H01-12, constitué des plans estampillés en date du 26 septembre 2023 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et accompagnant la demande de permis numéro 3003284162.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1239867012

#### **CA23 13 0274**

---

#### **NOMINATION TEMPORAIRE DE MADAME JULIE BLAIS AU POSTE DE DIRECTRICE DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DES BÂTIMENTS.**

Il est proposé par Michel Bissonnet

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

D'autoriser la nomination temporaire de madame Julie Blais au poste de directrice de la Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments, et ce, à compter du 6 novembre 2023, jusqu'à ce que le processus de sélection et la nomination pour le poste de directeur de la Direction de la culture, des loisirs et des bâtiments soient complétés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1233022022

#### **CA23 13 0275**

---

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 4 OCTOBRE 2023.**

Il est proposé par Suzanne De Larochellière

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1233385013

CA23 13 0276

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Suzanne De Larochellière

et résolu :

Qu'à 19 h 45, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 29 novembre 2023.

Arrondissement de Saint-Léonard

---

Michel Bissonnet  
Maire d'arrondissement

---

Me Guylaine Champoux  
Secrétaire d'arrondissement